



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HPVG B3 bleu/blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	cabinet d'architecte+entreprises	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
03 07 2018	COL DE LESPARGELET	tourond et isola			x	implantation cabanes d'alpages du tourond et de isola pres de la chaumette
pour une durée de 3 semaines		ISOLA		52	5	
		TOUROND		48	5	
03/07/18	Val Senestre	Combe Guyon		1		Report du 21/06/2018

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Il est impératif de redescendre les corvane à l'issue du chantier.

☒ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 332 / 2018

Suivi par : A. MARTINET

à Gap, le 28 / 06 / 2018

Le Directeur,

Le Directeur,

P. COMMENVILLE

copies : secteur Champsoir - Valgaudemar
secteur Oisans - Valsennois